



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-03-2026 /

Dossier complet le : 18-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015390/KK P

1 Intitulé du projet

C7421 Serre Cancel

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

URBASOLAR

Raison sociale

URBASOLAR

N° SIRET

49238115700113

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

FERESIN

Prénom(s)

Pauline

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La demande de permis de construire portera sur la construction d'une serre agricole photovoltaïque d'une superficie de 37 889 m² pour la culture de kiwis et de ses annexes (postes électriques et citerne incendie).

4.2 Objectifs du projet

La société SCEA Vergers Cancel a pour objectif d'accompagner le développement sa production de kiwi existante par une amélioration de ses outils de production. La mise en place d'une serre agricole photovoltaïque permet de répondre à l'impératif de protection physique et thermique de ces cultures sensibles aux aléas climatiques et aux maladies (bactériose du kiwi) par rapport à des serres tunnels. Il s'agit d'une serre froide. Un système de chauffage pourra être installé pour la protection anti-gel. L'avocat et les kiwis sont des cultures à forte valeur ajoutée. Les grossistes, restaurateurs et le secteur de la grande distribution sont très demandeurs de ces fruits produits localement. Actuellement, ces marchés représentent de réelles opportunités. Cette activité viendra équilibrer la répartition de la charge de travail de l'exploitation. De plus, un suivi cultural sera effectué par un organisme technique professionnel sur 20 ans afin de mesurer la réussite du projet agricole. Ce suivi sera assuré par un organisme compétent (chambre d'agriculture ou autre organisme compétent). L'exploitation de l'énergie solaire par l'opérateur, permet à l'exploitation de limiter fortement les investissements qu'elle aurait dû consentir pour la construction d'une serre classique sans pouvoir bénéficier des atouts de l'ombrage apporté par

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement du terrain sera réalisé en tenant compte des enjeux environnementaux locaux :

- Définition du projet en fonction de la topographie afin de limiter au maximum les terrassements ;
- La période de chantier pour la construction de la serre agricole photovoltaïque sera établie selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux et du calendrier de cultures ;
- Les eaux pluviales seront collectées et gérées par un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur l'eau" ;
- Les modules utilisés pour le projet proviendront des meilleurs fabricants mondiaux, sélectionnés par Urbasolar après un audit rigoureux sur la qualité, le délai d'approvisionnement, la performance ainsi que tous les autres éléments clés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant l'exploitation du projet, la serre sera utilisée par l'exploitant agricole et ses ouvriers pour produire différentes cultures dans un environnement adapté sans avoir à supporter la charge financière de la construction. Un suivi agronomique sera mis en place au cours de l'exploitation de la serre. La serre permettra aux agriculteurs de mieux contrôler les plantations face aux aléas climatiques que sont la pluie, le vent, le gel... et la pression des maladies et ravageurs. Le démantèlement au bout des 30 ans ne concernera que les installations photovoltaïques à la charge d'URBASOLAR et finance des la construction de la serre. La serre agricole perdurera au-delà de cette durée au bénéfice de l'exploitation agricole.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire / Déclaration au titre de la Loi sur l'eau concernant les rejets des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol serre => 37 889 m² Longueur serre => 192,3 m Largeur serre => 207,3 m Hauteur => 7,1m	(Cf : Grandeurs caractéristiques du projet, Cf : Grandeurs caractéristiques du projet)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Labastide-du-Temple

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°12'08"E , " Lat. : 44°5'47"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ′ ″ Lat. : ° ′ ″

Point de d'arrivée : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Labastide-du-Temple, zonage agricole inondable (zone Ai)

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du projet se situe a 364 m (ZNIEFF de type II "Basse Vallée du Tarn" n°730030121) Voir Annexe 8 - Notice Environnementale
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Labastide-du-Temple n'est pas concernée
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche du projet se situe a 385 m (« Sections du cours de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Viaur dans leur traversée du département du Tarn-et-Garonne », FR3800353) Voir Annexe 8 - Notice Environnementale
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Labastide-du-Temple n'est pas concernée
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune de Labastide-du-Temple n'est pas concernée

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Labastide-du-Temple n'est pas concernée
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site de projet se situe à 4,7 km du Monument historique le plus proche (Eglise de Lapeyrouse) et à 3,6 km d'un site inscrit (Château de Sainte-Livrade). Voir Annexe 8 - Notice Environnementale
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site de projet n'est pas concerné par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation Voir Annexe 8 - Notice Environnementale
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Labastide-du-Temple est concernée par : - PPRI Tarn - PPR Argiles du Tarn-et-Garonne Le site de projet est concerné par l'application de ces deux PPRN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI du Tarn est approuvé depuis le 27 août 2014 et le PPR Argiles est approuvé depuis le 25 avril 2005 Voir Annexe 8 - Notice Environnementale
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site ou sol pollué n'est recensé au droit du site de projet Voir Annexe 8 - Notice Environnementale
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Labastide-du-Temple est concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site de projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est présent sur la commune de Labastide-du-Temple Voir Annexe 8 - Notice Environnementale

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche du projet se situe a 385 m (« Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » ZSC FR7301631) Voir Annexe 8 - Notice Environnementale
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est present dans un rayon de 5 km autour du projet Voir Annexe 8 - Notice Environnementale

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les parcelles du projet ne sont actuellement pas irriguées. L'exploitant agricole va lancer une procédure pour étendre le réseau d'irrigation sur cette parcelle. Des parcelles attenantes lui appartenant dispose des réseaux d'irrigation. Le prélèvement en eau proviendra de la pompe déjà existante sur des parcelles appartenant à l'exploitant. La ressource en eau proviendra de la rivière
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. Le site est actuellement cultivé en agriculture conventionnelle. Des éléments de trame bocagère (haie ou boisement) et bleue (ruisseau) sont présents au sud. Cette trame est évitée par le projet (retrait de 40 m). Il ne présente a priori aucun enjeu en terme de biodiversité. Des mesures d'accompagnement
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 385 m. Le projet de serre n'impactera pas un des habitats ou une espèce inscrit(e) au Formulaire. Il est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. Les périodes de chantier lors de la construction de la serre pourront être établies selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux et dans le respect des terres
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Pas de consommation d'espaces supplémentaires. Le projet de serre agricole permet la continuité d'une activité agricole au sein d'un espace agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site de projet est situé hors de tout périmètre de prescriptions réglementaires.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site de projet est concerné par : - un aléa fort d'inondation (zone rouge PPRI) - un aléa modéré de retrait-gonflement des argiles - séisme : très faible - radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'entraînera, aucun risque sanitaire ni en période de chantier, ni en période d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La partie photovoltaïque n'engendre ni nuisance, ni onde, ni radiation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Non, hormis les déplacements nécessaires à l'activité agricole. La construction du projet engendrera un trafic supplémentaire, toutefois, il ne s'agit que d'une situation temporaire.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Aucune nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune odeur, ni nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Aucune vibration, hormis des vibrations en phase chantier liées à la construction du projet, pouvant être ressenties jusqu'à quelques mètres.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Pas de rejets polluants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucune production de déchets non dangereux, inertes, dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le terrain n'est pas situé à proximité ou dans le périmètre de protection des 500 m d'un monument historique. Du fait des boisements et constructions alentours, aucune inter-visibilité ou co-visibilité n'est possible. Voir Annexe 8 - Notice Environnementale
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet agricole permettra de garantir à l'exploitant un environnement adapté aux productions agricoles envisagées grâce à une serre. Le projet permet le maintien d'une activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet : - La parcelle du projet est située sur des terres agricoles exploitées de façon conventionnelle (tournesol); C'est une parcelle maîtrisée foncièrement. - Le site de projet est situé à l'écart des habitations, au sein d'un espace agricole présentant une topographie plane, sur des sols agricoles permettant la culture d'avocat et de kiwi et en dehors de tout périmètre de protection environnementale ou patrimoniale identifiée, est favorable à l'implantation d'une serre agricole photovoltaïque - Les enjeux environnementaux (ainsi que l'aspect paysager) seront pris en compte aux différents stades du projet (de la conception à la mise en exploitation) pour réduire les impacts potentiels. Des mesures d'évitement en phase conception et travaux ainsi que des mesures de réduction sont prévues pour minimiser tout impact potentiel sur les continuités écologiques, habitats et espèces. Ces mesures sont présentées et détaillées au sein de l'annexe 8 - Notice Environnementale - Aucun impact sanitaire généré par la construction et l'exploitation des serres agricoles photovoltaïques ; - Aucun impact d'un point de vue de la sécurité ; - L'accès actuel à la parcelle sera conservé et aménagé en concertation avec l'exploitant agricole

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du projet de serre agricole photovoltaïque est déjà affecté à l'exploitation agricole. La justification agricole de ce projet et les raisons de ce choix sont présentes dans la notice agricole annexée à cette demande. Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée. Il est estimé que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets significatifs du projet sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FERESIN

Prénom Pauline

Qualité du signataire Responsable Developpement Sud-Ouest

À TOULOUSE

Fait le 17-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)